



Alban Muller
L'expert du naturel

Index égalité
Femmes-Hommes :
Alban Muller obtient
la note de **79/100**



Afin de s'assurer de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat en créant « l'Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes ».

Ainsi, chaque année, avant le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés, doivent publier l'indicateur relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2020 la société Alban Muller International obtient un score de : **79/100.**

Ce score traduit l'engagement de la société en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet engagement a été réaffirmé dans le « Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signé le 24 mars 2021.

En effet, par la signature de ce plan la Société a souhaité développer et/ou renforcer les actions déjà engagées dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces actions passent par une étude annuelle des écarts de rémunération, le recours à des formations à distance (e-learning), l'organisation des horaires selon des plages fixes et des plages, la mise en place d'un dispositif de don solidaire de congés ou jours de repos et par l'information des salariés sur les modalités d'accès au congé paternité, au congé parental d'éducation et au congé d'adoption.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation quotidienne pour la Société Alban Muller qui œuvre chaque jour en ce sens dans l'ensemble de ses activités.